

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 mai 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-05-69

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout au varia d'un point pour le Festival-des-Barres-à-Jack.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2024
- 4 - MOT DU MAIRE
 - 4.1 - Présentation du mot du maire
 - 4.2 - Présentation générale des projets et du calendrier des prochaines semaines
- 5 - GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Embauche - employés saisonniers / camp de jour
 - 5.2 - Embauche - préposée à la SAAQ
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - Demande citoyenne de modification de zonage afin de permettre la location court terme (AirBnB)
- 8 - FINANCES
 - 8.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2024
 - 8.2 - Financement et subventions
 - 8.3 - OMH - Bellechasse Demande de contribution municipale au déficit d'exploitation 2024
 - 8.4 - Dons et commandites
 - 8.4.1 - Commandite « 140e groupe scout de 'Saint-Anselme' »
 - 8.4.2 - Commandite « Fondation Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse »
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 9.1 - DÉPÔT des permis et certificats d'avril 2024
- 9.2 - PIIA - 3 rue du Couvent
- 9.3 - AMENDEMENT - règlement de zonage, zone M.28 pour un ajout d'usage
- 9.4 - Entente projet de l'enseigne électronique de la municipalité
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel d'avril de la sécurité publique
 - 10.2 - Adoption: Schéma de couverture de risque - MRC Bellechasse
 - 10.3 - RÉOLUTION amendant l'annexe G du Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés (interdiction de circuler, véhicules lourds)
- 11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois d'avril 2024 des travaux publics
 - 11.2 - RÉOLUTION autorisant l'arrêt du service de ramassage de neige - rue du Foyer
 - 11.3 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales
 - 11.4 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales
 - 11.5 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales
 - 11.6 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien (nettoyage) des routes municipales
 - 11.7 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien des chemins municipaux non-asphaltés
 - 11.8 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien du réseau de capteurs pluviaux
 - 11.9 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Achat d'une faucheuse - débroussailleuse commerciale
 - 11.10 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif et le suivi environnemental des matériaux dans le cadre de ces travaux de mise à niveau de deux (2) postes de pompage
- 12 - LOISIRS-TOURISME
 - 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service des loisirs
 - 12.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Construction du toit de pétanque
 - 12.3 - Entente de subvention - Jardins communautaires
 - 12.4 - Demande de subvention - Soutien financier pour favoriser les activités locales
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.1 - Résolution / Approbation / Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration (RFX39688-19082(12)-20230517-010)
 - 13.2 - Résolution / Approbation / Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration (00031677-1-19082(12)-20220511-008)
 - 13.3 - Résolution / Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) / confirmation de fin des travaux
 - 13.4 - Résolution / Demande d'aide financière dans le Fonds région ruralité (FRR) volet 2
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Demande du Festival-des-barres-à-Jack
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-70

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

2024-05-71

4.1 - Présentation du mot du maire

2024-05-72

4.2 - Présentation générale des projets et du calendrier des prochaines semaines

5 - GESTION DES SERVICES

2024-05-73

5.1 - Embauche - employés saisonniers / camp de jour

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le besoin d'avoir une équipe d'animation pour le camp de jour;

ATTENDU des personnes pouvant s'assurer la responsabilité des activités du camp;

ATTENDU d'avoir des personnes compétentes afin de réaliser la surveillance des jeunes sous notre responsabilité;

ATTENDU la période d'inscription et le début des activités qui approchent;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation qualitative pour les postes et la recommandation de mesdames Édith Chabot et Valérie Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'EMBAUCHER comme:**
Monitrice en chef : Alycia Chabot

Moniteur(trices) : Ely Roy, Megan Rémillard, Jade Gourgues, Kelly Pouliot, Maryka Tanguay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-74

5.2 - Embauche - préposée à la SAAQ

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service au point desservi de la SAAQ;

ATTENDU l'intérêt pour ce service et le besoin de maintenir l'ouverture de la succursale;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiées pour ce travail;

ATTENDU l'intérêt de la candidate de même qu'elle réside à Saint-Raphaël;

ATTENDU les entrevues réalisées de même que la validation des compétences et des références par la SAAQ;

ATTENDU la recommandation de Mesdames Valérie Bergeron et Dominique Chabot (employée SAAQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** d'embaucher Madame Caroline Guimont comme employée temps plein à la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Questions du public par courriel / courrier:

N/A

Suivi aux questions de la dernière séance

N/A

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

2024-05-75

7.1 - Demande citoyenne de modification de zonage afin de permettre la location court terme (AirBnB)

Demande de citoyens désirant faire de la location temporaire de leur résidence. Nécessite un changement de zonage et une consultation publique.

Le point sera traité ultérieurement par le conseil municipal.

8 - FINANCES

2024-05-76

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 162 944.05\$ est incluse à la somme des paiements pour la réfection du garage municipal et que cette somme sera remboursable intégralement à la reddition de compte dans le cadre de la subvention PRACIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses d'avril payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant 324 757.75\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - **refusée (nouvelle demande 2024 en cours)**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (22 500\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de cœur Desjardins - jardins communautaires, (4 000\$) - **confirmée**
- Programme de prévention de la délinquance (300 000\$/3 ans) - **refusée**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizon (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prévention de la violence faites aux enfants (15 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les équipements et infrastructures culturels (10 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (25 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme Soutien financier pour favoriser les activités locales (1000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme au cœur de votre collectivité de la Promutuel (29 600\$) - **en attente de la réponse**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 5 797 862\$

2024-05-77

8.3 - OMH - Bellechasse Demande de contribution municipale au déficit d'exploitation 2024

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à défrayer 10% des déficits annuels de « l'OMH des plaines et monts de Bellechasse » ;

ATTENDU la réception d'une demande de contribution datée du 18 avril 2024, d'un montant de 2 162\$, correspondant au budget révisé 2023-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le remboursement d'un montant de 2 162\$ à « l'OMH des plaines et monts de Bellechasse », correspondant à 10% des déficits du budget révisé 2023-2024.

2024-05-78

8.4 - Dons et commandites

2024-05-79

8.4.1 - Commandite « 140e groupe scout de 'Saint-Anselme' »

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du 140e groupe scout de 'Saint-Anselme', demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des jeunes résidant à Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 50\$ afin de soutenir la campagne de financement du 140e groupe scout de 'Saint-Anselme'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-80

8.4.2 - Commandite « Fondation Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse »

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de la Fondation « Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse », demandant à la Municipalité une participation financière à la 5e édition de la Marche de l'Espoir, campagne annuelle de financement de l'organisme aidant les résidents de nos CHSLD;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment au Foyer de Saint-Raphaël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 350\$ afin de soutenir la campagne de financement de la Fondation « Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats d'avril 2024

En avril, les services municipaux ont émis 24 permis dont:

- Permis d'agrandissement: 3

- Permis d'addition d'un bâtiment: 3
- Permis de rénovation: 12
- Certificat de changement d'usage: 1
- Permis de brûlage: 5

2024-05-81

9.2 - PIIA - 3 rue du Couvent

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 3, rue du couvent, concernant les travaux suivants ;

- Rénovation de la terrasse de bois.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sans restriction du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 6 mai 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-82

9.3 - AMENDEMENT - règlement de zonage, zone M.28 pour un ajout d'usage

ATTENDU l'avis de motion du premier projet modifiant le règlement de zonage à la séance du 9 janvier 2024 du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **ET RÉSOLU de d'adopter** l'amendement au règlement 2024-004 amendant le règlement de zonage 2022-228;

Article 1 VALIDITÉ

Le conseil décrète le dépôt du présent projet d'amendement du règlement, de manière à ce que, si un article devait être un jour déclaré nul, les autres articles du présent règlement continueraient de s'appliquer.

Article 2 : MODIFICATION DE LA ZONE M-28

afin de permettre la construction d'un lave-auto (usage C-9)

Article 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-83

9.4 - Entente projet de l'enseigne électronique de la municipalité

ATTENDU que la municipalité souhaite se doter d'une enseigne électronique

moderne à l'entrée du village;

ATTENDU que la municipalité souhaite ce projet depuis plusieurs années;

ATTENDU que cette enseigne se veut un élément distinctif pour la municipalité, un moyen supplémentaire de rejoindre ses citoyens et deviendrait un legs en hommage aux bénévoles impliqués dans la municipalité;

ATTENDU que le Festival-des-barres-à-Jack souhaite s'impliquer financièrement dans ce projet communicationnel et de reconnaissance aux bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que le Comité de Développement de Saint-Raphaël souhaite s'impliquer financièrement dans ce projet communicationnel et de reconnaissance aux bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité fournira le site et par la suite la gestion, la programmation, l'entretien et les frais reliés à cette infrastructure;

ATTENDU que la municipalité est grandement favorable à réaliser ce projet en hommage aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la municipalité coordonne le projet et approuve le type d'enseigne qui sera déployée;
- **QUE** la municipalité assume les frais d'opération de même que l'écart de montant entre les contributions des organismes et le coût réel jusqu'à un maximum de 25 000\$;
- **QUE** la municipalité soit l'administrateur exclusif de l'enseigne;
- **QUE** la municipalité s'engage à ajouter une plaque commémorative rendant hommage aux bénévoles de la municipalité et remercie les organismes de leur contribution;

Le tout conditionnellement à l'engagement financier du Festival-des-Barres-à-Jack pour un montant de 75 000\$ et d'un engagement financier du Comité de Développement de Saint-Raphaël pour un montant de 15 000\$ pour un total de 90 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel d'avril de la sécurité publique

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service de sécurité publique.

2024-05-84

10.2 - Adoption: Schéma de couverture de risque - MRC Bellechasse

ATTENDU qu'à l'article 8 de la loi sur la sécurité incendie, chapitre S-3.4, les municipalités régionales de comté, doivent, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que, pour tout le territoire de la MRC de Bellechasse, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre doivent être élaborés;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ont fourni les informations nécessaires à l'élaboration du schéma et qu'elles en assurent l'exactitude;

ATTENDU que le conseiller en sécurité incendie de la MRC a rédigé le projet

de schéma;

ATTENDU que le projet de schéma a été soumis à la municipalité pour validation et émission de commentaires;

ATTENDU que l'ensemble des corrections demandées ont été effectuées;

ATTENDU qu'une consultation publique a été tenue le 24 avril 2024 et ce, conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil de la municipalité adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^{ème} génération de la MRC de Bellechasse ainsi que son plan de mise en œuvre;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-85

10.3 - RÉSOLUTION amendant l'annexe G du Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés (interdiction de circuler, véhicules lourds)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de citoyens afin d'interdire la circulation de véhicules lourds sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une pétition demandant de mettre en place l'interdiction de circuler pour les véhicules lourds sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la municipalité a fait différentes études de circulation, analyse de situation, analyse d'options réalisables et d'étude d'impact;

ATTENDU QUE la municipalité privilégie la sécurité et le bien-être de ses citoyens;

ATTENDU QUE des communications ont eu lieu avec Unibéton concernant l'enjeu d'obliger le trafic lourd à emprunter la route permise par le ministère des transport (route godbout et troisième rang (3e));

ATTENDU QU' Unibéton mentionne son malaise mais considère que l'impact est contrôlable;

ATTENDU QUE la rue Principale et le rang 1 ne sont pas reconnu par le ministère des transport comme route prioritaire et collectrice;

ATTENDU QUE le ministère des Transports publie sur le site Québec 511 les routes autorisées pour le transport lourd et que la rue Principale et le 1er rang sur le territoire de la municipalité est réputé « véhicule lourd interdit »;

ATTENDU QUE la circulation lourde endommage grandement un chemin non-conçu pour ce type de transport, que le transport lourd crée de nombreux irritants pour les résidents et des enjeux de sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AMENDER** l'annexe G du Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés afin de rendre interdit la circulation lourde sur la rue Principale et le rang 1 jusqu'aux limites de Saint-Raphaël à l'ouest;
- **DE DÉPOSER** au registre des règlements l'amendement de l'annexe G;
- **D'INSTALLER** les panneaux de signalisation à l'intersection de la rue Principale et du Boul. St-Pierre;

- **D'INSTALLER** les panneaux de signalisation à la limite ouest du rang 1 près de la limite de St-Gervais;
- **D'AVISER** les autorités de l'application immédiate de l'interdiction de circulation aux véhicules lourds soit: la municipalité de Saint-Gervais, la Sureté du Québec, le ministère des Transports, le contrôle routier de la SAAQ et la MRC de Bellechasse (cour municipale).
- **D'AVISER** Unibéton, entreprise locale touchée de cette modification applicable dès l'installation des panneaux de la décision du conseil;
- **DE DEMANDER** à la Sureté du Québec de faire appliquer le règlement, de demander au Contrôle Routier de la SAAQ de faire de la surveillance et des opérations de contrôle régulièrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois d'avril 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service des travaux publics.

2024-05-86

11.2 - RÉSOLUTION autorisant l'arrêt du service de ramassage de neige - rue du Foyer

ATTENDU QU'UNE résolution avait été déposée afin d'offrir le service de ramassage de neige pour certains résidents ou secteurs;

ATTENDU QU'UNE demande a été faite à la municipalité en date du 15 avril dernier afin d'arrêter le ramassage de neige;

ATTENDU QUE selon la loi sur les compétences municipales, article 69, toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. 2005, c. 6, a. 69.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE RETIRER** le secteur de la rue du Foyer du service de ramassage de neige à partir de la prochaine taxation (2025);
- **D'AUTORISER** le greffier-trésorier à modifier les codes de taxations supplémentaires des résidents du secteur désigné afin qu'ils ne doivent plus payer la surtaxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-87

11.3 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales

ATTENDU l'état actuel de certaines routes de la municipalité

ATTENDU le besoin de remise aux normes et dans un soucis de sécurité de nos usagers;

ATTENDU une demande de subvention 3 200 000\$ pouvant couvrir les coûts des travaux de reconstruction mais pas de remise en état et que celle-ci ne permettra pas de travaux avant 2025;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que l'ingénieur responsable au dossier confirme que l'analyse complète des 3 soumissionnaires sont conformes et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à un échéancier de

travaux et un plan d'exécution en collaboration avec l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le 1er rang de la limite de Saint-Gervais au environ du numéro civique 35 doit être réparé avec des mesures correctives temporaires

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat d'asphaltage à Pavage Charles Lacasse d'un montant maximal de 65 522.95\$ pour le secteur mentionné;
- **D'INCLURE** le montant des travaux à même le refinancement d'une partie de la dette prévue au mois de juillet prochain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-88

11.4 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales

ATTENDU l'état actuel de certaines routes de la municipalité

ATTENDU le besoin de remise aux normes et dans un soucis de sécurité de nos usagers;

ATTENDU une demande de subvention 3 200 000\$ pouvant couvrir les coûts des travaux de reconstruction mais pas de remise en état et que celle-ci ne permettra pas de travaux avant 2025;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que l'ingénieur responsable au dossier confirme que l'analyse complète des 3 soumissionnaires sont conformes et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à un échéancier de travaux et un plan d'exécution en collaboration avec l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le rang du Sault de la limite de la route 281 jusqu'au pont de la rivière du sud doit être réparé avec des mesures correctives temporaires

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat d'asphaltage à Pavage Charles Lacasse d'un montant maximal de 84 382,58\$\$ pour le secteur mentionné;
- **D'INCLURE** le montant des travaux à même le refinancement d'une partie de la dette prévue au mois de juillet prochain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-89

11.5 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrat d'asphaltage des routes municipales

ATTENDU l'état actuel de certaines routes de la municipalité

ATTENDU le besoin de remise aux normes et dans un soucis de sécurité de nos usagers;

ATTENDU une demande de subvention 3 200 000\$ pouvant couvrir les coûts des travaux de reconstruction mais pas de remise en état et que celle-ci ne permettra pas de travaux avant 2025;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que l'ingénieur responsable au dossier confirme que l'analyse complète des 3 soumissionnaires sont conformes et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à un échéancier de travaux et un plan d'exécution en collaboration avec l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le rang 5 de la limite de la route 281 jusqu'à la limite de Saint-Vallier et certains secteurs dans le périmètre urbain (zones seulement) doit être réparé avec des mesures correctives temporaires

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat d'asphaltage à Pavage Charles Lacasse d'un montant maximal de 50 786.21\$ pour le secteur mentionné;
- **D'INCLURE** le montant des travaux à même le refinancement d'une partie de la dette prévue au mois de juillet prochain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-90

11.6 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien (nettoyage) des routes municipales

ATTENDU l'état actuel de certaines routes de la municipalité;

ATTENDU le besoin de nettoyage de nos rues et dans un souci de sécurité de nos usagers;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de nettoyage des rues municipales d'un montant maximal de 10 000.00\$ à l'entreprise Trema;
- **QUE** les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-91

11.7 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien des chemins municipaux non-asphaltés

ATTENDU la nécessité de contrôler la poussière et l'état de nos routes *dans les secteurs habités*;

ATTENDU le besoin d'améliorer l'état des routes non-asphaltées et dans un soucis de sécurité de nos usagers;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat d'épandage d'abat-poussières d'un montant maximal de 22 000.00\$ à l'entreprise Somavrac ;
- **QUE** les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-92

11.8 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien du réseau de capteurs pluviaux

ATTENDU la nécessité d'évacuer efficacement les eaux de nos routes et terrains;

ATTENDU le besoin de nettoyage de nos capteurs pluviaux et dans un souci de sécurité de nos usagers;

ATTENDU les prix obtenues de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de nettoyage des capteurs pluviaux d'un montant maximal de 7000.00\$ à l'entreprise Dany Doiron transport ;
- **QUE** les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-93

11.9 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Achat d'une faucheuse - débroussailleuse commerciale

ATTENDU QU' au sein du budget, un montant de 75 000\$ fut réservé à l'achat d'une faucheuse - débroussailleuse pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le dépôt d'un rapport d'analyse fournissant des recommandations, explications et justifications en lien avec le projet d'acquisition d'une faucheuse - débroussailleuse auprès des membres du conseil;

ATTENDU QUE le rapport mentionne le type d'équipement nécessaire pour remplacer la faucheuse Ortis veille de plus de 20 ans et que les réparations sont trop coûteuses notamment dû à l'absence de pièces pour cet ancien modèle;

ATTENDU le désir d'entretenir correctement notre municipalité;

ATTENDU que le service de sous-traitance est limité et dispendieux en plus de limiter le moment où le service serait disponible;

ATTENDU QUE dans un soucis d'efficacité et considérant le travail d'optimisation des opérations en cours au service des travaux publics pour de gagner en efficacité, il est recommandé pour cette année de sous-traiter l'opération de fauche et de débroussaillage afin de reprendre l'arriérage permettant de diminuer le risque de bris, de surtemps et de reporter l'achat à une année ultérieure;

CONSIDÉRANT que la sous-traitance permettrait de solutionner rapidement l'arriérage de ce type d'ouvrage et que nous aurions une entreprise disponible pour les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (5 POURS / 1 COTRE) DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de fauche et de débroussaillage pour la saison 2024 à un montant maximal de 30 000\$ à l'entreprise DSL multi-service;
- **QUE** les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-94

11.10 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif et le suivi environnemental des matériaux dans le cadre de ces travaux de mise à niveau de deux (2) postes de pompage

REPORTÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service des loisirs, des sports et la culture de la municipalité.

2024-05-95

12.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Construction du toit de pétanque

ATTENDU QUE le conseil a confirmé son intérêt à construire le toit pour la pétanque advenant un financement de l'infrastructure à partir de subvention ;

ATTENDU le processus d'attribution des contrats en vigueur avec le Règlement établissant la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé une demande de prix pour le projet cité;

ATTENDU la réception des soumissions et estimations suivantes :

Projet de construction du toit du terrain de la pétanque

Soumissionnaires	Prévu
CDT 2021	123 100.00 \$
CDT 2024	145 000.00 \$
Habitations Reno +	119 126.00 \$
ABC récréation	168 856.00 \$
Linéaire écoconstruction	130 715.00 \$

Métal Sartigan

124 300.00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'analyse des soumissions est l'entreprise « Habitations Réno+ », pour un montant total avant taxes de 119 126.00\$;

ATTENDU QUE les présents travaux seront financés à l'aide du programme Fonds région ruralité (FRR) volet 2 pour un montant approximatif de 82 000\$;

ATTENDU QUE les présents travaux seront financés à l'aide du programme Nouvel Horizon pour un montant approximatif de 22 000\$;

ATTENDU QUE madame la conseillère Tonia Despont tient à se retirer de l'adoption de la résolution d'adjudication vu la présence de liens familiaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat via appel d'offres sur invitation à « Construction Habitions Réno+. », d'un montant de 119 126.00 \$ avant taxes, pour la réalisation de la construction du toit du terrain de la pétanque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-96

12.3 - Entente de subvention - Jardins communautaires

ATTENDU QUE la Caisse administre un Fonds d'aide au développement du milieu (« FADM ») dont la mission est de soutenir les initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu de la Caisse ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer une partie du financement de l'aménagement d'un jardin communautaire (ci-après appelé « Projet ») par le biais d'un partenariat avec La Caisse et que cette dernière, en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire de la Municipalité pour le financement du Projet ;

ATTENDU QUE le Projet répond aux critères du plan d'engagement et de proximité adopté par la Caisse pour l'utilisation du FADM ;

ATTENDU QUE les Parties n'ont omis de divulguer aucune information se rapportant à leur situation, notamment juridique et financière, qui serait susceptible de compromettre la présente Convention ou de désintéresser l'autre partie ;

ATTENDU QUE les Parties désirent convenir des termes du présent partenariat et désirent que cette convention s'interprète comme un contrat de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la Municipalité s'engage à déployer les meilleurs efforts afin que le projet soit réalisé de façon écoresponsable;
- **QUE** la Municipalité s'engage à mettre en place un jardin communautaire sur le terrain des loisirs;
- **QUE** la Municipalité déploiera les efforts requis pour en faire bénéficier les citoyens de Saint-Raphaël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-97

12.4 - Demande de subvention - Soutien financier pour favoriser les activités locales

ATTENDU que la municipalité encourage les activités citoyennes et populaires;

ATTENDU que la municipalité met en valeur le dynamisme de son organisation;

ATTENDU qu'elle favorise la réalisation d'activités pour souligner l'impact communautaire, les saines habitudes de vie et le développement de notre territoire;

ATTENDU que la municipalité souhaite élargir la collaboration envers ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DÉPOSER** une demande de subvention dans le cadre du « Soutien financier pour favoriser les activités locales »
- **ET** que Mme Édith Chabot soit autorisée comme représentante et signataire de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LÉGISLATION

2024-05-98

13.1 - Résolution / Approbation / Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration (RFX39688-19082(12) -20230517-010)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagé à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets est effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il

apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 17 600.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-99

13.2 - Résolution / Approbation / Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers d'amélioration (00031677-1-19082(12) - 20220511-008)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagé à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets est effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 50 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-100

13.3 - Résolution / Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) / confirmation de fin des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël avait pris connaissance des

modalités d'application du volet Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et s'était engagée à les respecter;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés au bureau municipal tel que prévu lors de la demande;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

ATTENDU QUE les formulaires de reddition de comptes ont été dûment remplis;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'approbation de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fera le versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration et de rénovation admissibles,
- **QU'IL** confirme que les travaux sont complétés et que les fournisseurs ont été dûment payés conformément aux exigences du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-101

13.4 - Résolution / Demande d'aide financière dans le Fonds région ruralité (FRR) volet 2

Demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 à la MRC de Bellechasse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

- **QUE** soit demandé à la MRC de Bellechasse l'autorisation de financer dans le Fonds région ruralité (FRR) volet 2 avec une somme de 82 000\$, un projet d'amélioration des infrastructures sportives du terrain des loisirs de la municipalité (toiture pour le terrain de pétanque).

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - VARIA

2024-05-102

14.1 - Demande du Festival-des-barres-à-Jack

Une demande est adressée au conseil afin que la municipalité publie la demande du Festival concernant les stationnements pour les visiteurs et de partager sur ses différentes plateformes la demande de collaboration avec la population pour des offres de stationnement ou de prendre charge de certains terrains pour le faire. Des directives seront mises en place par l'administration en ce sens.

2024-05-103

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 21:17 heures

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire